

Recommandation AMF n°2007-12

Production d'analyses indépendantes lors des opérations financières de taille significative et destinées au public d'épargnants individuels

Texte de référence : article 223-10-1 du règlement général de l'AMF

Dans son rapport publié le 13 juillet 2005, le groupe de travail sur l'analyse financière indépendante, présidé par Monsieur Jean de Demandolx Dedons, Membre du Collège de l'AMF, a relevé que les analyses diffusées à l'occasion des opérations financières étaient généralement réalisées par les membres du syndicat de placement en charge de l'opération, en particulier dans le cas des introductions en bourse. Il lui apparaissait ainsi opportun qu'une ou plusieurs analyses financières soient à l'avenir produites en dehors du syndicat de placement et diffusées au public sollicité.

A cet égard, l'AMF souhaite rappeler qu'il est utile et sain pour la bonne information du marché que des avis et appréciations indépendants portant sur les risques et les perspectives d'une entreprise se confrontent préalablement à une opération. Il est donc nécessaire de déterminer un cadre permettant le développement d'une offre d'analyse financière large et diversifiée sur le marché.

L'AMF rappelle qu'au regard de l'article 223-10-1 du règlement général : « Tout émetteur doit assurer en France un accès égal et dans les mêmes délais aux sources et canaux d'information que l'émetteur ou ses conseils mettent spécifiquement à la disposition des analystes financiers, en particulier à l'occasion d'opérations financières ».

Recommandation :

Dans la même optique et en complément à ce principe, l'AMF invite les sociétés candidates à une introduction en bourse ou préparant une augmentation de capital, lorsque l'opération est de taille significative et destinée à un public d'épargnants individuels, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour susciter et faciliter la production d'analyses de sources plus variées, au-delà du syndicat de placement. Dans ces cas, l'AMF préconise en outre que les sociétés et les membres du syndicat de placement mettent les analyses ainsi produites à la disposition du public sous un format et dans des conditions facilement accessibles.